

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
MARDI 15 SEPTEMBRE 2020
18 HEURES**

Les membres du Comité syndical se sont réunis le 15 septembre 2020 à 18h au siège du SICOVAD sur convocation de Monsieur Benoît JOURDAIN, Président sortant du SICOVAD.

Compte tenu du renouvellement des instances adhérentes, une nouvelle élection au SICOVAD est nécessaire. La séance est donc ouverte sous la présidence de Monsieur Bernard LAURENT, doyen d'âge de l'assemblée.

Présents (29): R. ALEMANI, D. ANDRES, C. BERTRAND, R. BOURCELOT, P. CHOSEROT, P. CLAUDON, Y. CORNU, D. DIRAND, C. DUFOUR, T. EURIAT, A. GIRARDIN, J-F. GUILLOT, D. HARPIN, F. HAAS, G. JEANDEL-JEANPIERRE, B. JOURDAIN, A. LABAT, R. LACROIX, E. LASSERONT, B. LAURENT, J. MANGEL, J-L MARTINET, D. MATHIS, D. PAGELOT, C. PAILLARD, A. PAPI, A. PINOT, H. POIRAT, P.VINCENT.

Excusés (3) : D. BOLMONT, S. REMY, F. VIRTEL.

Pouvoirs (3) :

- David BOLMONT a donné pouvoir à Anne GIRARDIN,
- Sandrine REMY a donné pouvoir à Joël MANGEL,
- François VIRTEL, a donné pouvoir à Roger ALEMANI.

Le quorum est atteint, Bernard LAURENT, ouvre la séance à 18 heures et procède à l'appel des délégués.

Bernard LAURENT procède ensuite à la lecture des articles L2122-8, L5211-2, L2121-15, L2122-1, L2122-4, et L2122-7 du Code Général des Collectivités locales. Il propose de désigner le conseiller le plus jeune comme secrétaire de séance.

Amandine PINOT est désignée secrétaire de séance.

Deux accesseurs sont également désignés. Il s'agit d'Amandine PINOT et Rémi LACROIX.

1 – Election du Président

Bernard LAURENT demande à l'assemblée s'il y a des candidats au poste de Président du SICOVAD. Benoît JOURDAIN ainsi que Philippe CLAUDON se déclarent candidats aux fonctions de Président du SICOVAD.

Bernard LAURENT accorde 5 minutes de présentation à chaque candidat. La prise de parole se fait par ordre alphabétique.

Philippe CLAUDON :

Maire de la commune de Bellefontaine, Philippe CLAUDON est marié et père de trois enfants. Responsable commercial, il entend prendre sa retraite d'ici quelques mois.

Il se porte candidat à la présidence du SICOVAD afin qu'il y ait une représentation des communes rurales.

Il indique ne pas remettre en cause tout le travail effectué jusque-là mais souhaite tout de même un renouvellement et apporter de nouvelles idées.

Il ajoute que sa candidature est spontanée et réfléchie et qu'il ne s'agit en aucun cas d'alimenter un débat politique.

Benoit JOURDAIN :

Benoit JOURDAIN fait le bilan de ce qui a été fait lors du précédent mandat et décrit ses ambitions pour le SICOVAD dans les prochaines années : transitions écologique et énergétique, interactions avec EVODIA, modernisation...

Il souhaite maintenir le nombre de 5 vice-présidents et instaurer des commissions en plus du bureau syndical.

Didier MATHIS demande la parole au président de séance.

La parole lui est accordée.

Didier MATHIS explique dans un premier temps qu'il souhaitait se porter candidat à la présidence du SICOVAD. Après avoir écouté les deux discours, il se retrouve plus dans celui de Philippe CLAUDON et ne se présente pas au poste de président.

Bernard LAURENT invite chaque délégué, à l'appel de son nom, à remettre son bulletin dans l'urne.

Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 32
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 31

Philippe CLAUDON obtient 18 voix ; Benoit JOURDAIN : 13 voix. Ayant obtenu la majorité absolue, Philippe CLAUDON est déclaré président du SICOVAD et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Philippe CLAUDON remercie les Membres du Comité syndical pour leur confiance et promet de se mettre au travail au plus vite tout en mesurant la tâche et les responsabilités qui l'attendent. Il précise également qu'il ne sera pas candidat à la présidence d'EVODIA.

Il procède ensuite à l'examen des autres points inscrits à l'ordre du jour.

2- Fixation du nombre de vice-présidents et élection des vice-présidents

En application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le président propose aux délégués de fixer le nombre de vice-présidents à 5 avec la répartition suivante :

- trois vice-présidents issus de la Communauté d'agglomération d'Epinal
- un vice-président issu de la Communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales
- un vice-président issu de la Communauté de communes de Bruyères – Vallon des Vosges

Les délégués acceptent à l'unanimité cette proposition.

1^{er} vice-président :

Philippe CLAUDON propose Didier MATHIS et fait un appel de candidatures.
Philippe CHOSEROT se déclare candidat.

Le président invite chaque délégué, à l'appel de son nom, à remettre son bulletin dans l'urne. Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 32
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 3
- Suffrages exprimés : 29

Didier MATHIS obtient 17 voix ; Philippe CHOSEROT obtient 11 voix ; Benoît JOURDAIN obtient 1 voix (non candidat). Ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, Didier MATHIS est proclamé 1^{er} vice-président du SICOVAD.

2^{ième} vice-président :

Philippe CLAUDON propose Thierry EURIAT et fait un appel de candidatures.
Philippe CHOSEROT se déclare candidat.

Le président invite chaque délégué, à l'appel de son nom, à remettre son bulletin dans l'urne. Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 32
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 6
- Suffrages exprimés : 26

Thierry EURIAT obtient 18 voix ; Philippe CHOSEROT obtient 7 voix ; Benoît JOURDAIN obtient 1 voix (non candidat). Ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, Thierry EURIAT est proclamé 2^{ième} vice-président du SICOVAD.

3^{ième} vice-président :

Philippe CLAUDON propose Bernard LAURENT et fait un appel de candidatures.
Aucun autre candidat ne se déclare.

Le président invite chaque délégué, à l'appel de son nom, à remettre son bulletin dans l'urne. Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 32

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 17
- Suffrages exprimés : 15

Bernard LAURENT obtient 14 voix ; Benoit JOURDAIN obtient 1 voix (non candidat). Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, il est procédé à un second tour.

Philippe CLAUDON propose à nouveau Bernard LAURENT et fait un appel de candidatures.

Dominique PAGELOT se déclare candidat.

Le président invite chaque délégué, à l'appel de son nom, à remettre son bulletin dans l'urne. Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 32
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 31

Bernard LAURENT obtient 19 voix ; Dominique PAGELOT obtient 12 voix ; Ayant obtenu la majorité absolue au second tour de scrutin, Bernard LAURENT est proclamé 3^{ème} vice-président du SICOVAD.

4^{ème} vice-président :

Philippe CLAUDON fait un appel de candidatures.

Anne GIRARDIN se déclare candidate.

Le président invite chaque délégué, à l'appel de son nom, à remettre son bulletin dans l'urne. Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 32
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 4
- Suffrages exprimés : 28

Anne GIRARDIN obtient 28 voix. Ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, Anne GIRARDIN est proclamée 4^{ème} vice-présidente du SICOVAD.

5^{ème} vice-président :

Philippe CLAUDON fait un appel de candidatures.

Joël MANGEL se déclare candidat.

Le président invite chaque délégué, à l'appel de son nom, à remettre son bulletin dans l'urne. Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 32
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 13

- Suffrages exprimés : 19

Joël MANGEL obtient 19 voix. Ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, Joël MANGEL est proclamé 5^{ème} vice-président du SICOVAD.

3 – Election des représentants auprès d'EVODIA

Le SICOVAD est adhérent au Syndicat Mixte pour la Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés des Vosges (SMD 88), devenu EVODIA.

Conformément aux statuts de ce Syndicat et de la composition des collectivités membres de par la rationalisation de la carte intercommunale, le SICOVAD dispose désormais de **16** représentants titulaires et **16** représentants suppléants.

Compte tenu du renouvellement du Comité syndical du SICOVAD, il est proposé de procéder au renouvellement des représentants auprès d'EVODIA, proportionnellement au nombre de délégués par intercommunalité adhérente au SICOVAD.
Le président propose les candidatures suivantes :

Membres titulaires
Philippe CLAUDON
Didier MATHIS
Thierry EURIAT
Bernard LAURENT
Anne GIRARDIN
Joël MANGEL
Hervé POIRAT
Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE
Elisabeth LASSERONT
Dominique ANDRES
Denis HARPIN
Antoine LABAT
David DIRAND
Un représentant de la CCPVM
Un représentant de la CCPVM
Un représentant de la CCBVV

Le président précise que le vote peut se faire par liste et à main levée uniquement s'il y a unanimité sur la liste en elle-même et sur les modalités de vote. A défaut, le scrutin sera uninominal à deux tours et secret.

Benoit JOURDAIN indique qu'il souhaite être candidat.
Roger ALEMANI souhaite qu'un élu de Golbey soit présent sur la liste.

Philippe CLAUDON demande une suspension de séance à 19h39.
Les délégués acceptent à l'unanimité.

La séance reprend à 19h55. Philippe CLAUDON propose une nouvelle liste :

Membres titulaires
Philippe CLAUDON
Didier MATHIS
Thierry EURIAT
Bernard LAURENT
Anne GIRARDIN
Joël MANGEL
Hervé POIRAT
Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE
Dominique ANDRES
Denis HARPIN
Antoine LABAT
David DIRAND
Roger ALEMANI
Un représentant de la CCPVM
Un représentant de la CCPVM
Un représentant de la CCBVV

Benoit JOURDAIN constate qu'il ne figure pas sur la liste et se porte candidat. Le président précise donc que la désignation des délégués du SICOVAD à EVODIA doit se faire au scrutin uninominal à deux tours à la majorité absolue et à bulletin secret.

1^{er} délégué auprès d'EVODIA :

Philippe CLAUDON se porte candidat et fait un appel de candidatures.
Benoit JOURDAIN se déclare candidat.

Le président invite chaque délégué, à l'appel de son nom, à remettre son bulletin dans l'urne. Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 32
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 32

Philippe CLAUDON obtient 19 voix ; Benoit JOURDAIN obtient 13 voix ; Ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, Philippe CLAUDON est proclamé 1^{er} délégué auprès d'EVODIA.

2^{ième} délégué auprès d'EVODIA :

Philippe CLAUDON propose Didier MATHIS et fait un appel de candidatures.
Benoit JOURDAIN se porte candidat.

Le président invite chaque délégué, à l'appel de son nom, à remettre son bulletin dans l'urne. Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 32
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 1

- Suffrages exprimés : 31

Didier MATHIS obtient 19 voix ; Benoit JOURDAIN obtient 12 voix ; Ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, Didier MATHIS est proclamé 2^{ième} délégué auprès d'EVODIA.

3^{ième} délégué auprès d'EVODIA :

Philippe CLAUDON propose Thierry EURIAT et fait un appel de candidatures.
Benoit JOURDAIN se porte candidat.

Le président invite chaque délégué, à l'appel de son nom, à remettre son bulletin dans l'urne. Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 32
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 32

Thierry EURIAT obtient 19 voix ; Benoit JOURDAIN obtient 13 voix ; Ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, Thierry EURIAT est proclamé 3^{ième} délégué auprès d'EVODIA.

4^{ième} délégué auprès d'EVODIA :

Philippe CLAUDON propose Bernard LAURENT et fait un appel de candidatures.
Benoit JOURDAIN se porte candidat.

Le président invite chaque délégué, à l'appel de son nom, à remettre son bulletin dans l'urne. Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 32
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 32

Bernard LAURENT obtient 19 voix ; Benoit JOURDAIN obtient 13 voix ; Ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, Bernard LAURENT est proclamé 4^{ième} délégué auprès d'EVODIA.

5^{ième} délégué auprès d'EVODIA :

Philippe CLAUDON propose Anne GIRARDIN et fait un appel de candidatures.
Aucun autre candidat ne se déclare.

Le président propose un vote à main levée. Les délégués acceptent à l'unanimité cette proposition.

Anne GIRARDIN est élue 5^{ième} déléguée auprès d'EVODIA à la majorité absolue (31 voix pour ; 1 abstention)

6^{ième} délégué auprès d'EVODIA :

Philippe CLAUDON propose Joël MANGEL et fait un appel de candidatures.
Aucun autre candidat ne se déclare.

Le président propose un vote à main levée. Les délégués acceptent à l'unanimité cette proposition.

Joël MANGEL est élu 6^{ième} délégué auprès d'EVODIA à l'unanimité (32 voix).

7^{ième} délégué auprès d'EVODIA :

Philippe CLAUDON propose Hervé POIRAT et fait un appel de candidatures.
Benoit JOURDAIN se porte candidat.

Le président invite chaque délégué, à l'appel de son nom, à remettre son bulletin dans l'urne. Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 32
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 32

Hervé POIRAT obtient 19 voix ; Benoit JOURDAIN obtient 13 voix ; Ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, Hervé POIRAT est proclamé 7^{ième} délégué auprès d'EVODIA.

8^{ième} délégué auprès d'EVODIA :

Philippe CLAUDON propose Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE et fait un appel de candidatures.
Benoit JOURDAIN se porte candidat.

Le président invite chaque délégué, à l'appel de son nom, à remettre son bulletin dans l'urne. Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 32
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 31

Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE obtient 18 voix ; Benoit JOURDAIN obtient 13 voix ; Ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE est proclamée 8^{ième} déléguée auprès d'EVODIA.

9^{ième} délégué auprès d'EVODIA :

Philippe CLAUDON propose Roger ALEMANI et fait un appel de candidatures.
Aucun autre candidat ne se déclare.

Le président propose un vote à main levée. Les délégués acceptent à l'unanimité cette proposition.

Roger ALEMANI est élu 9^{ième} déléguée auprès d'EVODIA à la majorité absolue (31 voix pour ; 1 abstention).

10^{ième} délégué auprès d'EVODIA :

Philippe CLAUDON propose Dominique ANDRES et fait un appel de candidatures.
Benoit JOURDAIN se porte candidat.

Le président invite chaque délégué, à l'appel de son nom, à remettre son bulletin dans l'urne. Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 32
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 2
- Suffrages exprimés : 30

Dominique ANDRES obtient 15 voix ; Benoit JOURDAIN obtient 15 voix. N'ayant pas obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, il est procédé à un second tour.

Philippe CLAUDON propose à nouveau Dominique ANDRES et fait un appel de candidatures.
Benoit JOURDAIN se déclare candidat.

Le président invite chaque délégué, à l'appel de son nom, à remettre son bulletin dans l'urne. Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 32
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 31

Dominique ANDRES obtient 17 voix ; Benoit JOURDAIN obtient 14 voix. Ayant obtenu la majorité absolue au second tour de scrutin, Dominique ANDRES est proclamé 10^{ième} délégué auprès d'EVODIA.

11^{ième} délégué auprès d'EVODIA :

Philippe CLAUDON propose Denis HARPIN et fait un appel de candidatures.
Benoit JOURDAIN se porte candidat.

Le président invite chaque délégué, à l'appel de son nom, à remettre son bulletin dans l'urne. Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 32
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 31

Denis HARPIN obtient 16 voix ; Benoit JOURDAIN obtient 15 voix ; N'ayant pas obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, il est procédé à un second tour.

Philippe CLAUDON propose à nouveau Denis HARPIN et fait un appel de candidatures.
Benoit JOURDAIN se déclare candidat.

Le président invite chaque délégué, à l'appel de son nom, à remettre son bulletin dans l'urne. Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 32
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 32

Denis HARPIN obtient 17 voix ; Benoit JOURDAIN obtient 15 voix. Ayant obtenu la majorité absolue au second tour de scrutin, Denis HARPIN est proclamé 11^{ème} délégué auprès d'EVODIA.

12^{ème} délégué auprès d'EVODIA :

Philippe CLAUDON propose Antoine LABAT et fait un appel de candidatures.
Benoit JOURDAIN se porte candidat.

Le président invite chaque délégué, à l'appel de son nom, à remettre son bulletin dans l'urne. Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 32
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 32

Antoine LABAT obtient 17 voix ; Benoit JOURDAIN obtient 15 voix ; Ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, Antoine LABAT est proclamé 12^{ème} délégué auprès d'EVODIA.

13^{ème} délégué auprès d'EVODIA :

Philippe CLAUDON propose David DIRAND et fait un appel de candidatures.
Benoit JOURDAIN se porte candidat.

Le président invite chaque délégué, à l'appel de son nom, à remettre son bulletin dans l'urne. Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 32
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 32

David DIRAND obtient 18 voix ; Benoit JOURDAIN obtient 14 voix ; Ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, David DIRAND est proclamé 13^{ème} délégué auprès d'EVODIA.

14^{ième} délégué auprès d'EVODIA :

Philippe CLAUDON propose Yanis CORNU et fait un appel de candidatures.
Aucun autre candidat ne se déclare.

Le président propose que chaque délégué, effectuent un vote à main levée.
Les délégués acceptent à l'unanimité cette proposition.

Yanis CORNU est élu 14^{ième} délégué auprès d'EVODIA à l'unanimité (32 voix).

15^{ième} délégué auprès d'EVODIA :

Philippe CLAUDON propose Rémi LACROIX et fait un appel de candidatures.
Dominique PAGELOT se porte candidat.

Le président invite chaque délégué, à l'appel de son nom, à remettre son bulletin dans l'urne. Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 32
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 31

Rémi LACROIX obtient 23 voix ; Dominique PAGELOT obtient 7 voix ; Benoit JOURDAIN obtient 1 voix (non candidat). Ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, Rémi LACROIX est proclamé 15^{ième} délégué auprès d'EVODIA.

16^{ième} délégué auprès d'EVODIA :

Philippe CLAUDON propose Francis HAAS et fait un appel de candidatures.
Dominique PAGELOT se porte candidat.

Le président invite chaque délégué, à l'appel de son nom, à remettre son bulletin dans l'urne. Le dépouillement donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 32
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 32
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrages exprimés : 31

Francis HAAS obtient 25 voix ; Dominique PAGELOT obtient 5 voix ; Benoit JOURDAIN obtient 1 voix (non candidat). Ayant obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, Francis HAAS est proclamé 16^{ième} délégué auprès d'EVODIA.

Après désignation de l'ensemble des 16 délégués titulaires, Philippe CLAUDON propose que les délégués suppléants chez EVODIA soient les délégués titulaires du SICOVAD non désignés parmi les délégués titulaires.

Benoit JOURDAIN propose de ne pas siéger en tant que suppléant auprès d'EVODIA, et souhaite être remplacé par Margot SMAÏNE.

Les délégués acceptent à l'unanimité ces propositions.

Les 16 représentants titulaires et suppléants du SICOVAD auprès d'EVODIA sont les suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants
Philippe CLAUDON	Jean HINGRAY
Didier MATHIS	David BOLMONT
Thierry EURIAT	Patrick VINCENT
Bernard LAURENT	Elisabeth LASSERONT
Anne GIRARDIN	François VIRTEL
Joël MANGEL	Dominique PAGELOT
Hervé POIRAT	Amandine PINOT
Ghislaine JEANDEL-JEANPIERRE	Agnès PAPI
Roger ALEMANI	Jean-Luc THIERY
Dominique ANDRES	Thierry GAILLOT
Denis HARPIN	Claude BERTRAND
Antoine LABAT	Carole DUFOUR
David DIRAND	Philippe CHOSEROT
Yanis CORNU	Jean-François GUILLOT
Rémi LACROIX	Sandrine REMY
Francis HAAS	Margot SMAÏNE

4 – Guide de l'élu local et charte

Un guide de l'élu « compétence déchets ménagers », réalisé par les services du SICOVAD, a été remis à chaque délégué.

Pour finir, le président donne lecture de la charte de l'élu local, conformément à l'article L2121-7 du CGCT.

Le président du SICOVAD tient à remercier l'ensemble des délégués et invite les 5 vice-présidents à venir le rejoindre.

Aucune question étant soulevée, la séance est levée à 21h30.

